



Service espaces verts de Liffré NOVEMBRE 2021





DOCUMENT CADRE

DE LA

GESTION DIFFERENCIEE









2

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

>LE CONTEXTE



- >LES ENJEUX
- >LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ
 - Anticiper les rétrocessions futures
 - * Communication et sensibilisation de la population
- >LES CODES
 - Code 1 : les espaces verts d'ornement
 - * Code 2: les espaces verts d'accueil et d'accompagnement
 - Code 3: les espaces verts naturels
 - Code SP : les espaces verts spécifiques (cimetière et stades)

- CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ESPACES VERTS
 - > INVENTAIRE:
 - > LA COMMUNICATION

LE SUIVI ET LA GESTION
LES FICHES ACTIONS









3

LE CONTEXTE

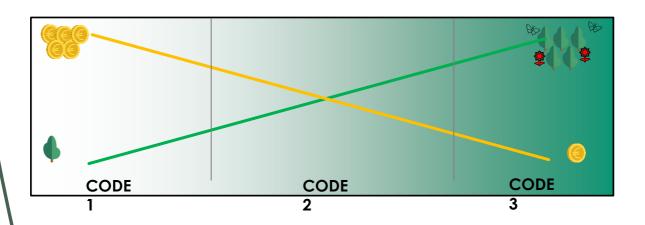




- Parfois appelée gestion raisonnée, la gestion différenciée est un mode de gestion qui consiste à adapter l'entretien des espaces verts selon ses caractéristiques et ses usages.
- Elle rentre dans le cadre de la transition écologique, favorise la préservation et l'amélioration de la biodiversité mais également le cadre de vie des habitants.
- La gestion différenciée permet de répondre aux réglementations actuelles en vigueur et d'anticiper celles à venir. Depuis 2018, la collectivité a obtenu la labellisation Zéro phyto.
- Outre l'aspect environnemental, ce type de gestion permet également de réaliser des avantages économiques non négligeables :
 - La maitrise du temps de travail
 - L'optimisation des moyens humains, financiers et matériels
 - L'autonomie du personnel

C'est pour tous ces arguments que la ville de Liffré établit un plan de gestion différenciée cadré et précis.

« Entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible... »





1

LES ENJEUX: La gestion différenciée des espaces verts et naturels s'inscrit dans les principes du développement durable. Cette gestion, découlant d'une politique communale permet de répondre à des enjeux de natures différentes.



❖ ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

- Préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels (trame verte et bleue). Faire revenir la nature en ville (création de zones de refuge...).
- Limiter les pollutions : intrants phytosanitaires, plastiques...
- Gérer les ressources naturelles : économie d'eau (installation de récupérateurs), valorisation des déchets verts (compost, paillage...), création de mare,
- •Limiter le réchauffement climatique (création d'ilots de fraicheur, plantation d'arbres...)



❖ENJEUX CULTURELS:

- Valoriser l'identité des paysages communaux
- Mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux
- Diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier



***ENJEUX SOCIAUX:**

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Eduquer et impliquer la population à l'environnement et au mode de gestion
- Favoriser l'autonomie des agents



❖ENJEUX ÉCONOMIQUES:

- Faire face à des coûts de fonctionnement de plus en plus élevé (augmentation des surfaces)
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers
- Adapter le matériel en fonction des espaces





_

LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Les objectifs de la gestion différenciée, portés et validés par les élus permettent de définir une ligne de conduite tout au long de la démarche.

Dans le contexte d'urbanisation croissante, la gestion différenciée permet d'anticiper les rétrocessions futures en y intégrant le type de gestion attribué et l'entretien prévu en fonction de chaque site (lotissements, coulées vertes, aires de jeux...)

Au-delà de la préservation de la biodiversité et la mise en valeur de la flore locale, ces objectifs permettent d'expliquer le mode de gestion des espaces verts auprès des habitants par différents moyens de communication.

Pouvoir utiliser des méthodes de travail alternatives permet de palier à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Quelques autres objectifs de le collectivité :

- mettre en valeur le patrimoine végétale
- améliorer la qualité du cadre de vie
- créer une nouvelle dynamique au sein du service espaces verts
- valoriser le savoir-faire et l'autonomie des jardiniers
- diminuer la consommation d'eau
- revaloriser les déchets verts





LES CODES

Attribuer des codes d'entretien aux espaces publics permet d'effectuer un classement selon l'image et le rendu souhaité en fonction des objectifs de la collectivité.

Ce classement ne permet pas de définir des espaces de bonnes ou de mauvaises qualités mais d'une répartition des espaces verts dont l'entretien est basé sur des critères différents. Les codes définis permettent d'appréhender les tâches à réaliser, le matériel à utiliser et la fréquence d'entretien.

Les codes choisis pour l'entretien des espaces verts de Liffré sont les suivants :

- CODE 1 : les espaces verts d'ornement
- CODE 2 : les espaces verts d'accueil et d'accompagnement
- CODE 3: les espaces verts naturels
- CODE SP: les espaces verts spécifiques
 - o Code SP cimetière
 - o Code SP terrains de sports



CODE 1

7

LES ESPACES VERTS D'ORNEMENT

Ce code concerne les espaces verts « de prestige » dont l'aspect doit être le plus soigné et suivi possible.

ENTRETIEN:

Gazons tondus très régulièrement avec évacuation, découpe des bordures et finitions soignées. Massifs en fleurissement d'annuelles, de bisannuelles, de vivaces et d'arbustes. Désherbage manuel régulier.

Maitrise de la nature

EXEMPLE : Abords de la mairie et de l'église, entrée de ville, parc des senteurs...







Biodiversité











CODE 1 : LES ESPACES VERTS D'ORNEMENT

TÂCHES	MATÉRIELS	FRÉQUENCES		
GAZON				
Tonte ramassage (h=40 mm)	Autoportée et tractée	Tous les 15 jours		
Coupe rotofil bordures	Débroussailleuse fil	À chaque tonte		
Gestion pieds d'arbres	Binette	Autant que nécessaire		
FLEURISSEMENT P	LANTES ANNUELLES	ET BISANNUELLES		
Désherbage/effleurage	Petits matériels	Toutes les 3 semaines		
Paillage	Miscanthus	1 fois par an		
Arrosage	Tuyères, goutte à goutte	Mi-avril à fin septembre		
	MASSIFS VIVACES			
Désherbage manuel	Petits matériels	Une fois tous les trois semaines		
Paillage	Mulch, broyage	1 fois par an		
Taille des vivaces	Manuel	1 fois par an selon variétés		
	ARBUSTES			
Taille architecturée	Taille-haie	2 fois par an		
Taille paysagère	Sécateur, ébrancheur	1 fois par an		
Gestion des couvre-sols	Sécateur	1 fois par an		
	ARBRES			
Taille et soin des arbres	Matériels d'élagage	Au besoin		
Arbres morts	Matériels d'élagage	Au besoin		
SURFACES MINÉRALES PERMÉABLES + VOIRIE				
Désherbage mécanique	Binette/rotofil/Aquacide	5/6 fois dans l'année		
Remise en état	Sablage	1 à 2 fois par an		
	PROPRETÉ DU SITE			
Gestion de corbeilles et mas	ssifs	2 fois par semaine		
Passage de la balayeuse		1 fois par semaine		
RA	MASSAGE DES FEUIL	LES		
Ramassage	En saison	1 fois par semaine		
REMPLACEMENT DES VÉGÉTAUX				
Remplacement		1 fois par an		
ARROSAGE				
Arrosage automatique	Goutte à goutte, tuyère	1 fois par an et suivant les pannes		
MOBILIERS URBAINS/AIRE DE JEUX				
Nettoyage/contrôle état		1 fois par semaine, au visuel		





CODE 2

LES ESPACES VERTS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Ce code concerne les espaces verts accueillant du public dans le cadre du loisir ainsi que les accompagnements de voirie tel que certains giratoires ou zones résidentielles.

ENTRETIEN:

Tonte des gazons en mulching avec hauteur plus élevée, taille paysagère des arbustes, plantations vivaces et couvres-sols, bourrelets herbeux autour des arbres...

Nature contrôlée avec un seuil de tolérance plus élevé.

EXEMPLE: Parcs Léo Lagrange et P. Rouzel, rue de Rennes, de Fougères, lotissements, résidences...



100 %



CODE 2 : LES ESPACES VERTS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

D'ACCOMPAGNEMENT				
TÂCHES	MATÉRIELS	FRÉQUENCES		
GAZON				
Tonte en mulching (h=60mm)	Autoportée et tractée	Tous les 2/3 semaines		
Coupe rotofil bordures	Débroussailleuse fil	2/3 fois par an		
Gestion pieds d'arbres	Débroussaillage	1 à 2 fois/an		
FLEURISSEMENT CHAMPÊTRE				
Désherbage/effleurage	Petits matériels	1 fois par mois		
	MASSIFS VIVACES			
Paillage	Mulch, broyage	1 fois par an		
Taille des vivaces	Manuel	1 fois par an selon variétés		
ARBUSTES				
Taille architecturée	Taille-haie	1 fois par an		
Taille paysagère	Sécateur, ébrancheur	1 fois par an		
Gestion des couvre-sols	Sécateur, débroussailleuse	1 fois par an		
ARBRES				
Taille et soin des arbres	Matériels d'élagage	Au besoin		
Arbres morts				
SURFACES MINÉRALES PERMÉABLES + VOIRIE				
Désherbage mécanique	Binette/rotofil/Aquacide	3/4 fois dans l'année		
Remise en état	Sablage	1 fois par an		
PROPRETÉ DU SITE				
Gestion de corbeilles et mas	ssifs	1 fois par semaine		
Passage de la balayeuse		1 fois par mois		
RAMASSAGE DES FEUILLES				
Ramassage	En saison	2 fois par mois		
REMPLACEMENT DES VÉGÉTAUX				
Remplacement	Au besoin	1 fois par an		
MOBILIERS URBAINS/AIRE DE JEUX				
Nettoyage/contrôle état		1 fois par mois (au visuel)		



CODE 3

11

LES ESPACES VERTS NATURELS

Ce code concerne les espaces verts naturels. Le jardinier accompagne la nature et laisse se développer la flore spontanée. Ces zones ont un fort intérêt écologique et de conservation de la biodiversité

ENTRETIEN:

Fauche 1 à 2 fois par an avec évacuation, zones d'écopâturage, mise en avant de la flore spontanée...

Mise en avant d'une grande biodiversité et entretien très espacé

EXEMPLE : étang du Moulin, coulées vertes, zone humide des Brouillards et certaines zones Parcs Léo Lagrange et P. Rouzel...

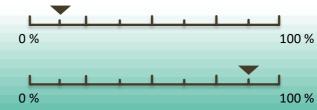






Entretien (temps/coûts)

Biodiversité







CODE 3: LES ESPACES VERTS NATURELS				
TÂCHES	MATÉRIELS	FRÉQUENCES		
GAZON				
Prairie de fauche(par exportation)	Gyrobroyeur, auto- chargeuse	2 fois par an (juin et septembre)		
Pieds d'arbres	Débroussailleuse	1 fois par an		
Bande de propreté	Tondeuse autoportée	1 fois/mois		
Eco pâturage	Animaux	1 fois/semaine (surveillance) + rotation des parcelles		
ARBRES/ARBUSTES/VIVACES				
Désherbage manuel	Petits matériels	Une fois tous les 2 mois		
Paillage	Mulch, broyage	1 fois par an		
Taille des vivaces	Manuel	1 fois par an selon variétés		
SURFACES MINÉRALES PERMÉABLES + VOIRIE				
Désherbage mécanique	Débroussailleuse/ tondeuse	4 fois dans l'année		
PROPRETÉ DU SITE				
Gestion des déchets		2 fois par an		
RAMASSAGE DES FEUILLES				
Ramassage	Fin de saison	2 fois par an		
REMPLACEMENT DES VÉGÉTAUX				
Remplacement	au besoin	1 fois par an		



CODE SP cimetière

13

LES ESPACES VERTS SPECIFIQUES

Ce code concerne les terrains de sports (CODE SPS) et le cimetière (CODE SPC).

Ils sont spécifiques car leurs entretiens nécessitent des techniques de gestions particulières.

LE CIMETIERE **

Pendant des décennies, les cimetières étaient maintenus « propres » avec l'utilisation de produits phytosanitaires. Aujourd'hui, face à la prise de conscience de la nuisance de ces produits sur notre environnement, et à l'instauration de la loi Labbé* il faut adapter son mode de gestion. La ville de Liffré n'utilise plus des désherbant chimiques depuis 2017.

- OBJECTIF: diminution progressive des surfaces minérales grâce à la végétalisation.
- ACTIONS: engazonnement des allées et plantations de couvre-sols entre les tombes (herneria, thym...).
- ☐ ENTRETIEN : tonte des allées, désherbage manuel, taille des bordures, gestion des couvre-sols







* Loi Labbé interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires à partir du 1er janvier 2025



CODE SP : CIMETIERE				
TÂCHES	MATÉRIELS	FRÉQUENCES		
GAZON				
Tonte	Auto-tractée	Tous les 2/3 semaines		
Coupe rotofil bordures	Débroussailleuse électrique	À chaque tonte		
Gestion inter-tombes	Sécateur	1 à 2 fois/an		
VIVACES + FLEURISSEMENT MONUMENT				
Fleurissement (plantation)	Annuelle et bisannuelle	2 fois/ an		
Désherbage	Manuel	1 fois par mois		
Taille des vivaces	Manuel	1 fois à 2 fois/ an		
Arrosage	Manuel	Suivant besoin		
ARBUSTES				
Taille paysagère	Sécateur, ébrancheur	1 fois par an		
Gestion des couvre-sols	Sécateur, débroussailleuse	1 fois par an		
ARBRES				
Taille et soin des arbres	Matériels d'élagage	Au besoin		
SURFACES MINÉRALES PERMÉABLES + VOIRIE				
Désherbage mécanique	Binette/rotofil/Aquacide	3/4 fois dans l'année		
Remise en état	Sablage	1 fois par an		
PROPRETÉ DU SITE				
Gestion de corbeilles et mas	ssifs	1 fois par semaine		
RAMASSAGE DES FEUILLES				
Ramassage	En saison	2 fois par mois		
REMPLACEMENT DES VÉGÉTAUX				
Remplacement	Au besoin	1 fois par an		



CODE SP terrains de sports

15

LES ESPACES VERTS SPECIFIQUES

Ce code concerne les terrains de sports (CODE SPS) et le cimetière (CODE SPC).

Ils sont spécifiques car leurs entretiens nécessitent des techniques de gestions particulières.

LE TERRAINS DE SPORTS

Tout comme les cimetières, les terrains enherbés ont pendant longtemps subies l'usage de produits phytosanitaires. Aujourd'hui les modes d'entretien ont changé notamment grâce au travail mécanique et à l'utilisation d'engrais organique bio.

☐ ENTRETIEN:

- Tonte régulière (robot)
- Aération (favorise l'enracinement)
- Défeutrage (aère le gazon)
- Sablage (drainant) (1 fois/an)
- Regarnissage (étoffe le gazon)
- Décompactage (favorise le drainage)
- Plan de fertilisation (organo-minéral)
- Arrosage automatique







* Loi Labbé interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires à partir du 1^{er} janvier 2025



CODE SP: TERRAINS DE SPORTS				
TÂCHES	MATÉRIELS	FRÉQUENCES		
TONTE TERRAIN NATURELS				
TONTE PAILLOUX	Robot	Tous les jours		
TONTE ROUZEL	Tonte mulching	2 fois/semaine		
TRAVAUX MECANIQUES				
Décompactage	Vertidrain (location)	1 fois/an (printemps)		
Aération	Aérateur à lame	Tous les 15 jours		
Peigne défeutreur	Terra Rake	Tous les 15 jours		
SABLAGE				
Sablage	Sableuse (location	1 fois/an (selon besoins)		
	FERTILISATION			
Fertilisation des terrains	Semoir à engrais	5 à 6 apports/an		
REGARNISSAGE				
Regarnissage (20g/m²)	Regarnisseuse (location)	1 fois/an (printemps)		
DESI	DESHERBAGE + RÉPARATION			
Désherbage manuel (en même temps que réparation d'après match)		1 fois/semaine		
	TRACAGE			
Traçage des terrains	Traceuse LINMARK + peinture	Au besoin		
ARROSAGE				
Arrosage	automatique	D'avril à octobre (selon les besoins en eau)		
TERRAINS STABILISES				
RATISSAGE	Peigne	3 fois/an		
traçage	Traceuse + plâtre	Tous les 15 jours		
TERRAIN SYNTHETIQUE				
BROSSAGE	Brosse spéciale synthétique	Tous les 15 jours		
Décompactage + remplissage si besoin	Entreprise spécialisée	1 fois/an		

II- CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ESPACES VERTS

> INVENTAIRE:

Un travail d'inventaire est en cours en partenariat de l'entreprise YRIS/DMEAU.

À la suite de cet inventaire, un logiciel de suivi des espaces verts sera mis en place pour une gestion optimale de nos sites en fonction des codes attribués par secteur.

> LA COMMUNICATION

Quand le travail d'inventaire et de mise en fonctionnement du logiciel seront effectué, la formation des agents du service espaces verts et une communication à la population sera faite pour sensibiliser le grand public sur les méthodes d'entretien de nos espaces verts.

III- LE SUIVI ET LA GESTION

> LES FICHES ACTIONS

En parallèle du suivi de ces espaces via le logiciel, des fiches actions par site seront rédigés pour expliquer aux nouveaux agents de la collectivité ou à toutes autres personnes quel type de gestion est à faire sur quel type d'espace.